

Montréal, le 14 novembre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Marion Barrault et  
Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>es</sup> Catherine Rousseau et  
Marc-André LeChasseur  
Bélanger Sauvé  
5, Place Ville Marie  
Bureau 900  
Montréal (Québec) H3B 2G2

**Objet : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'Hydro-Québec dans la Ville de Terrebonne**  
**Dossier : R-4038-2018**

Chères consœurs, chers confrères,

Après avoir consulté les participants, la Régie fixe comme suit le calendrier de traitement du dossier :

<b>Le 7 décembre 2018 à 12 h</b>	Date limite pour le dépôt des éléments de contestation de la Ville de Terrebonne
<b>Le 4 janvier 2019 à 12 h</b>	Date limite pour le dépôt de la preuve d'expert de la Ville de Terrebonne
<b>Le 15 février 2019 à 12 h</b>	Date limite pour le dépôt d'une contre-preuve d'expert du Distributeur, le cas échéant
<b>Le 1<sup>er</sup> mars 2019 à 12 h</b>	Date limite pour le dépôt de la preuve de la Ville de Terrebonne
<b>Le 15 mars 2019 à 12 h</b>	Date limite pour le dépôt du complément de preuve du Distributeur, le cas échéant
<b>Le 29 mars 2019 à 16 h</b>	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements

<b>Le 12 avril 2019 à 12 h</b>	Date limite pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements
<b>Le 12 avril 2019 à 16 h</b>	Date limite pour le dépôt de la demande de reconnaissance du statut de témoin expert par la Ville de Terrebonne
<b>Le 23 avril 2019 à 16 h</b>	Date limite pour le dépôt des contestations sur la demande de reconnaissance du statut de témoin expert, le cas échéant
<b>Du 13 au 16 mai 2019</b>	Audience

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml